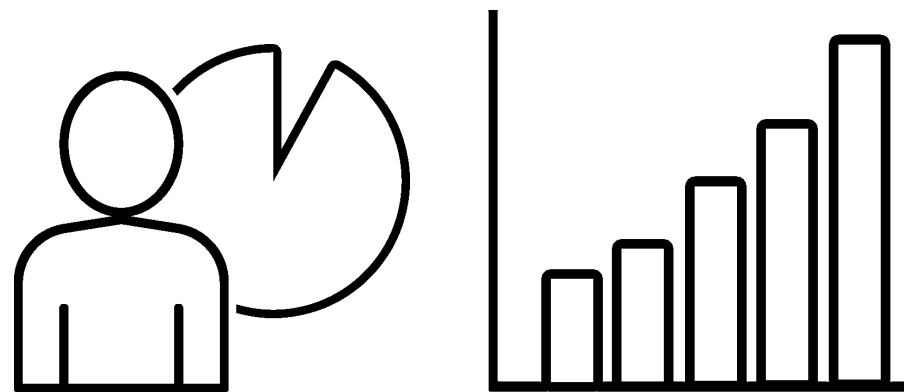




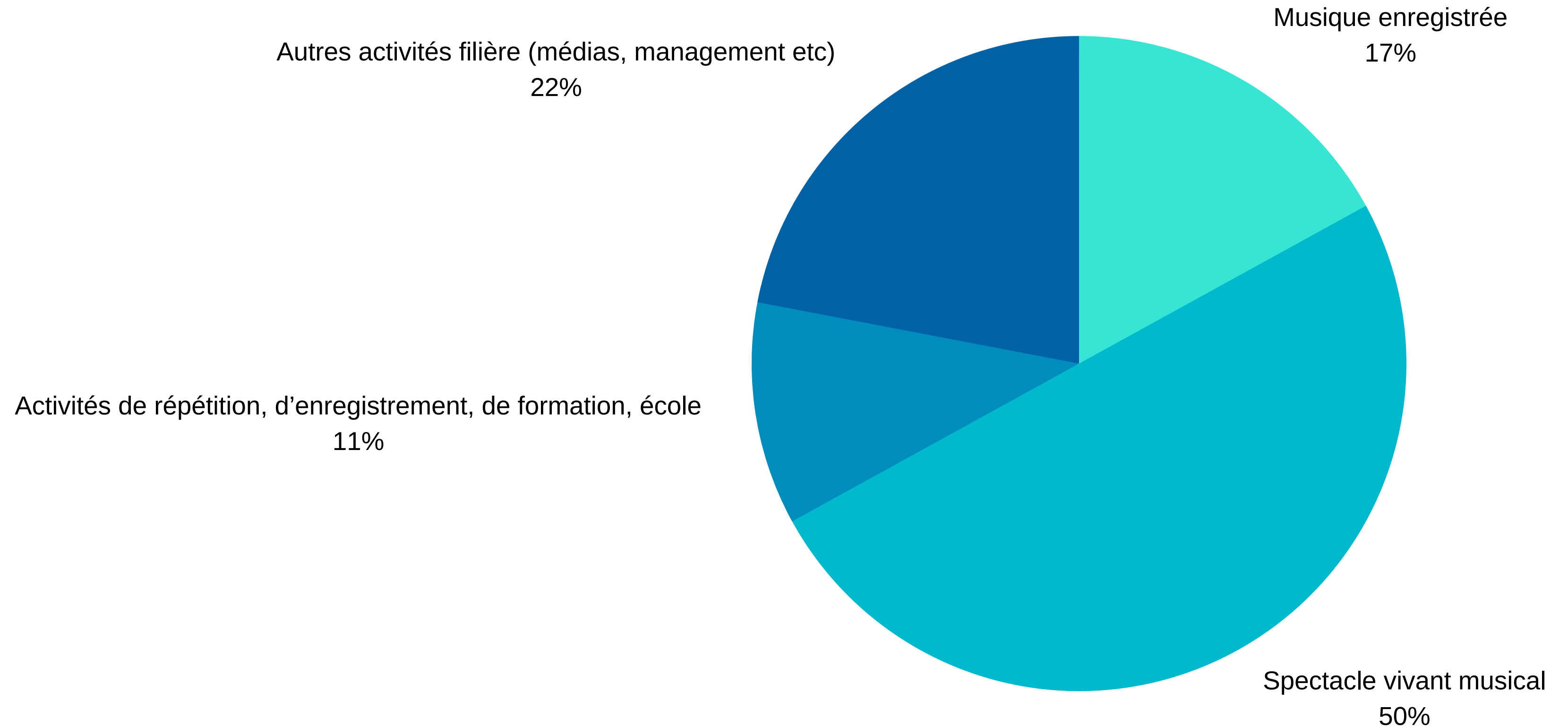
Réseau des Musiques  
Actuelles de Paris

# **L'IMPACT ECONOMIQUE ET SOCIAL DU COVID-19 SUR LA FILIÈRE MUSICALE PARISIENNE**



Synthèse de l'enquête réalisée par le Réseau MAP  
entre le 8 avril et le 6 mai, auprès de 53 structures.

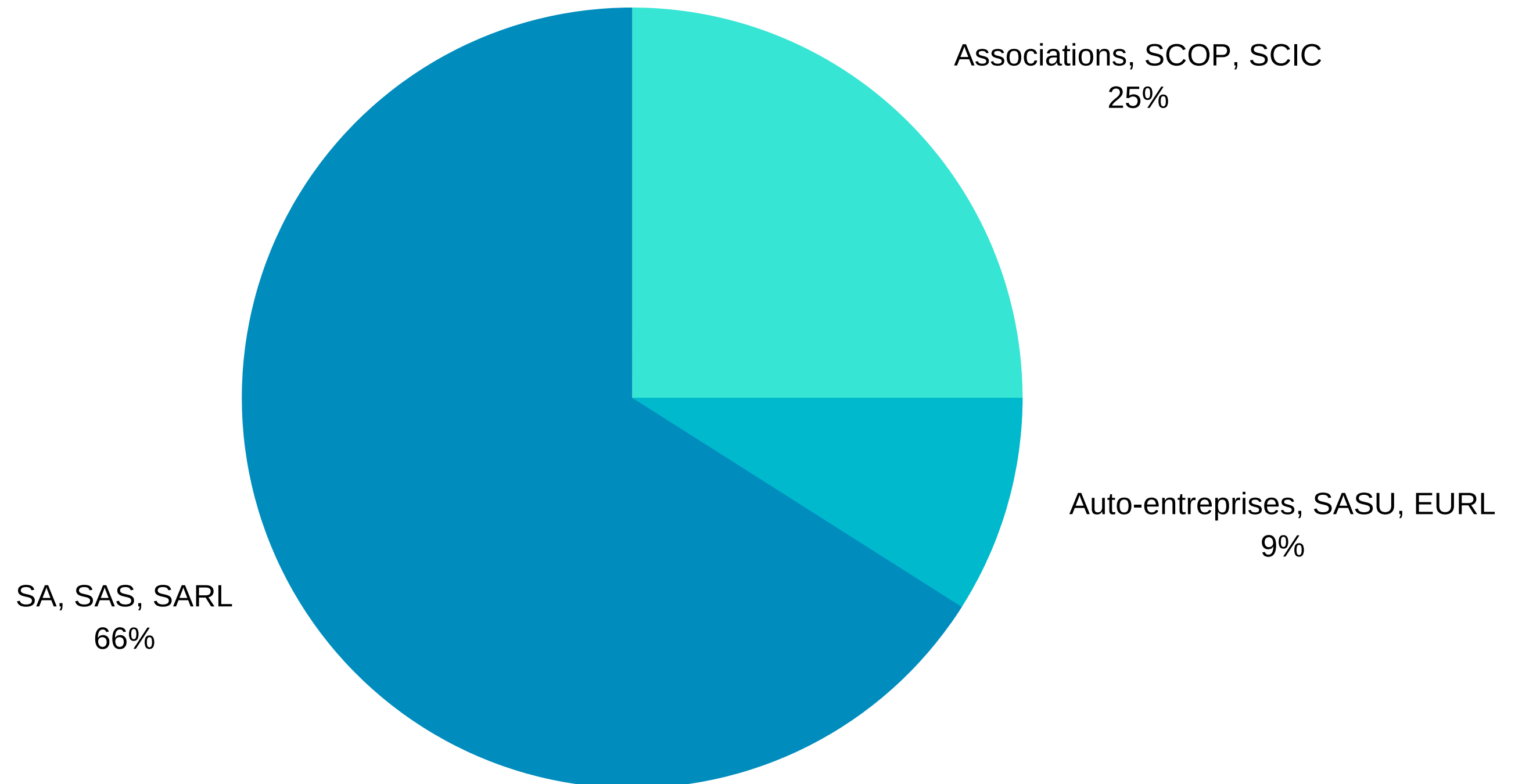
# PROFIL DES RÉPONDANT.ES PAR FILIÈRE



# PROFIL DES RÉPONDANT.ES PAR STRUCTURE JURIDIQUE

2 structures sur 3  
sont des sociétés  
classiques

1 structure sur 5 est  
une association



# EMPLOI

**2 structures sur 3 ont eu recours au chômage partiel**

Dont 53% à un taux de 100% (chômage total)  
et 7 sur 10 à un taux de plus de 85% de chômage partiel

Aucun licenciement économique

**Mais 57 reports d'embauche en CDI et CDD**

**1,700 cachets annulés artistes + techniciens**

pour environ 1,3 millions d'euros

# ACTIVITÉ

## **85 % des structures ont dû procéder à l'annulation d'événements**

Environ 17 millions d'euros de pertes définitives de recettes  
Et 1,8 millions d'euros de pertes sèches liées aux annulations  
de contrats de cession ou de co réalisation

## **65 % ont indiqué avoir un arrêt total d'activité**

Le total des pertes d'exploitation sur cette période s'élèvent à 18,7 millions d'euros

## **Concernant les 35% qui ont indiqué avoir un arrêt partiel d'activité,**

Les pertes estimées cumulées sont de 2,2 millions d'euros environ,  
soit une perte globale estimée de 85 % de leur chiffre d'affaires prévisionnel

# AIDES

Rappelons que les aides mobilisables dans ce contexte concernent peu les répondant.es, à part le dispositif augmenté de l'activité partielle :

- Activité partielle :
  - 2 structures sur 3 ont eu recours au chômage partiel
- CNM :
  - Seule 1 structure sur 3 a constitué une demande d'aide
  - 2 structures sur 3 ne sont pas éligibles ou ne se considèrent pas éligibles aux fonds de secours du CNM
- URSSAF :
  - 2 structures sur 3 sont concernées par le report des charges et cotisations sociales
- Reports ou annulations de loyers :
  - Seules 4 structures sur 10 ont constitué un dossier pour le demander.
  - 6 structures sur 10 ne l'ont pas fait probablement car elles ont à faire à des bailleurs privés ou elles n'ont pas directement la charge du loyer.

